COMMUNE DE VOUGY



ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA CHAPELLE

ARRÊTÉ Nº 2023_022

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 17 avril 2023 par l'entreprise COLAS FRANCE – 74130 Bonneville, représentée par Mr Damien Givernaud,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la rue de la Chapelle

ARRÊTE

<u>Article 1</u> : l'entreprise COLAS FRANCE est autorisée à effectuer des travaux de rabotage/enrobés de la chaussée.

Article 2: du 17 au 21 avril 2023, la circulation sera fera:

- en demi-chassée avec alternat par feux tricolores en journée de 7h30 à 16h30
- en double sens de circulation en dehors des périodes de travail avec dénivellation au niveau des raccords

Article 3: la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre $I - 8^{\text{ème}}$ partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise COLAS FRANCE.

<u>Article 4</u>: le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise COLAS FRANCE.

<u>Article 5</u>: les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise COLAS FRANCE, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

<u>Article 6</u>: Monsieur le Maire de Vougy, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution dur présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise COLAS FRANCE
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim iTi chargé du transport scolaire

Fait à Vougy, le 17/04/2023

Le Maire

DE

Yves MASSAROTTI